

FICHE INSCRIPTION ASVCM FOOTBALL 2017 - 2018

NOM DU JOUEUR	
Prénom	
Nationalité	
Date de naissance	. Lieu de naissance
Adresse	
Code PostalVilleVille	
Tel Mère :	
Tel Père :	
Au	torisation parentale
Je soussigné(e), Mme, Mrà participer aux activités proposées par l'ASVCM Football, autorise le transport de mon enfant par un tiers ou le cas échéant à bord d'un car affrété par la section.	
l'autorise mon enfant à rentrer seul à son domicile après les entraînements et les compétitions. Oui / Non (rayer la mention inutile)	
En cas de réponse négative, les parents s'engagent à venir récupérer leur enfant auprès de l'éducateur concerné aux horaires de fin d'entraînement ou de match.	
l'autorise le responsable à prendre en mes lieux et place toutes décisions utiles si de l'avis du médecin, une intervention chirurgicale ou des soins médicaux d'urgence devaient être pratiqués Oui / Non (rayer la mention inutile)	
l'autorise également l'ASVCM Football à prendre des photos ou film de mon enfant lors des manifestations sportives effectuées avec le club et de figurer sur le site du club. Oui / Non (rayer la mention inutile)	
e prends note qu'en cas de vol, L'ASVCM Football décline toute responsabilité et je m'engage à ne lui éclamer aucune indemnisation.	
e reconnais avoir pris connaissance des garant	ties et des prestations du groupe Mutuelle des Sportifs.
Date:	Signature précédée de la mention « lu et approuvée »

Pièces à fournir pour l'inscription :

- La demande de licence avec l'autorisation médicale
- Une photo d'identité en couleur, type passeport
- Remplir la fiche d'inscription destinée au club et signer la charte du joueur au dos de la feuille
- Verser le montant de la cotisation comprenant la licence, le survêtement du club, un short et des chaussettes. La totalité de la cotisation est exigée pour la distribution de l'équipement.
 - > 1704 pour les U6 (Enfants nés en 2012, 5 ans révolus)
 - > 230€ d'U7 à U17 (Enfants nés entre 2011 et 2000) avec un coupe-vent en plus

Paiement par chèque (3 chèques maximum : Encaissement de septembre à décembre) <u>ou en espèces</u>. La totalité du règlement doit être soldée avant le 31 décembre Le f' versement s'élève au minimum à 806.

Les chèques sont à libeller à l'ordre de l'ASVCM Football. Les dates d'encaissement sont le f^r et 30 du mois

Pour toute création de licence ou pour les changements de club, fournir en plus :

- une photocopie de pièce d'identité, recto verso, sur une seule page ou une photocopie de passeport ou une photocopie du livret de famille (la page de l'enfant)